

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20220331-D49-0322-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 25
- votant par procuration 4
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 1^{er} avril 2022.

xxx

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-quatre mars, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Kamel BELGHACHEM, 1^{er} adjoint, ayant reçu délégation, à cet effet, par arrêté du Maire en date du 30 mars 2022 (n°AG/5.4/115/2022).

Conformément aux dispositions dérogatoires mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la COVID 19 et rétablies jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi Vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations. Par ailleurs, la séance était ouverte au public et a été diffusée, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Michelle DAJON, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Djémaïa TAKARLI, Conseillers Municipaux.

Excusées :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire, qui donne pouvoir à M. Pascal SZALEK, *excepté pour les comptes administratifs auxquels, en sa qualité d'ordonnateur, elle ne peut prendre part au vote (Délibérations n° D.33/03.22, D.43/03.22 et D.47/03.22)*

Mme Chantal BEAUDOIN qui donne pouvoir à M. Yves GIMAY
Mme Brigitte POLLET qui donne pouvoir à Mme Fabienne MANDEVILLE
Mme Marianne DUHAMEL qui donne pouvoir à M. Johan GONZALEZ

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Johan GONZALEZ a été nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.49/03.22

**Objet : Budget Développement Economique
Budget primitif 2022**

Délibération n°: D.49/03.22

**Objet : Budget Développement Economique
Budget primitif 2022**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que sont présentées au Conseil Municipal les grandes lignes du budget Développement Economique pour 2022 en vue de son approbation.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant qu'il convient de poursuivre les actions engagées en matière de développement économique,

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le budget primitif 2022 du budget Développement Economique.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses à la section de fonctionnement s'élèvent à : **1 357 177,58 €**

Elles comprennent :

- les frais de gestion de biens immobiliers	2 000,00 €
- les taxes foncières	117 500,00 €
- les frais d'entretien (maintenance et entretien du bâtiment)	1 064 461,58 €
- les assurances (dommages aux biens)	2 800,00 €
- les fluides	6 500,00 €
- les pertes s/créances irrécouvrables.....	5 000,00 €
- les charges diverses.....	11 164,00 €
- les annulations de titres s/exercices antérieurs.....	2 100,00 €
- les dépenses imprévues	100 000,00 €
- les dotations aux amortissements	45 652,00 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : **1 357 177,58 €**

Elles comprennent :

- le produit des loyers, la location des salles, des remboursements d'impôts fonciers	376 500,00 €
- le résultat de fonctionnement reporté	980 677,58 €

Délibération n°: D.49/03.22

**Objet : Budget Développement Economique
Budget primitif 2022**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les *dépenses* prévues à la section d'investissement s'élèvent à : **194 851,12 €**

Elles comprennent :

- les crédits permettant le remboursement éventuel des cautions en cas de départ des occupants des cases commerciales et locaux loués.....	11 000,00 €
- les écritures de transfert des études vers les travaux	1 000,00 €
- les études 2022 :	
→ les frais d'insertion pour les travaux prévus en 2022	1 000,00 €
- les acquisitions 2022 :	
→ l'achat de convecteurs et ballons d'eau chaude.....	6 000,00 €
- les travaux 2022 :	
→ bureaux Thiers : mise en place d'un transmetteur téléphonique pour l'ascenseur.....	
→ carrefour express : travaux sanitaires.....	148 699,51 €
→ batic : des travaux divers, de rénovation des cases commerciales...	
- les crédits reportés.....	27 151,61 €

Les *recettes* prévues de la section d'investissement s'élèvent à : **194 851,12 €**

Elles comprennent :

- les amortissements	45 652,00 €
- les écritures de transfert des études vers les travaux	1 000,00 €
- l'excédent d'investissement reporté	148 199,12 €

Délibération n°: D.49/03.22

**Objet : Budget Développement Economique
Budget primitif 2022**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le budget primitif 2022 du budget Développement Economique qui s'équilibre ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- RECETTES :	<u>EUROS</u>
Chapitre 70 Ventes de produits et prestations de services	5 500,00 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	371 000,00 €
Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté	980 677,58 €
* Total des recettes de la section de fonctionnement :	<u>1 357 177,58 €</u>

- DEPENSES :	<u>EUROS</u>
Chapitre 011 Charges à caractère général	1 193 261,58 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	16 164,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	2 100,00 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 652,00 €
Chapitre 022 Dépenses imprévues	100 000,00 €
* Total des dépenses de la section de fonctionnement :	<u>1 357 177,58 €</u>

Délibération n°: D.49/03.22
Objet : Budget Développement Economique
Budget primitif 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

- RECETTES :		<u>EUROS</u>
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 652,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	1 000,00 €
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	148 199,12 €
* Total des recettes de la section d'investissement :		<u>194 851,12 €</u>

- DEPENSES :		<u>EUROS</u>
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	11 000,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	6 000,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	175 851,12 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	1 000,00 €
* Total des dépenses de la section d'investissement :		<u>194 851,12 €</u>

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (M. PHILIPPE LEROUX, MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK
WALCZAK, MME SYLVIE DE MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET,
MME DJEMAÏA TAKARLI, ELUS DE L'OPPOSITION).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.


Pour extrait certifié conforme,
Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,
Kamel BELGHACHEM.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.